

Lettre d'information



Informations institutionnelles



Evaluations nationales de CP mi année: La date d'exploitation des résultats est fixée au 23 mars.
Pensez à enregistrer vos résultats pour les conserver.



Attention à la rougeole

Depuis le début de l'année 2019, plusieurs foyers épidémiques de rougeole ont été signalés, en particulier dans les stations de ski des Trois Vallées (Val-thorens, Les ménuires, Courchevel).

L'augmentation rapide du nombre de cas déclarés depuis les deux dernières semaines et les mouvements de population liés aux vacances scolaires font craindre une épidémie de grande ampleur. Dans ce contexte, l'ARS Auvergne Rhône Alpes met en place une vaste campagne d'information et d'incitation à la vaccination rougeole à destination de la population et des professionnels de santé.

Conduite à tenir :

Pour vous aider à promouvoir la mise à jour des vaccinations des personnes que vous accueillez, de vos salariés et des familles et à informer les professionnels chargés de mettre en œuvre sans délai les mesures adéquates en cas de suspicion de rougeole dans vos structures (médecine du travail/médecin établissement/hygiène...), nous vous adressons :

- cette [lettre d'information générale](#) à destination des usagers/familles/salariés les incitant à mettre à jour leurs vaccinations.

- 3 affiches d'information sur la rougeole (« [Suis-je protégé contre la rougeole ?](#) »/ « [J'ai été exposé à la rougeole : que faire ?](#) / "[consignes Maladie](#)" rappelant la nécessité d'un signalement des cas en urgence à l'ARS, les mesures d'éviction et d'hygiène adéquates ainsi que la réalisation d'une vaccination préventive des personnes exposées si nécessaire. **(à afficher dans vos salles des professeurs et à la vue des parents et des élèves).**

Enfin, cette maladie étant à déclaration obligatoire, nous vous rappelons les coordonnées du Point focal régional (24h/24) : Tel : 0810 22 42 62 – ars69-alerte@ars-sante.fr – fax : 04 72 34 41 27

Affelnet 6ème La campagne a débuté le **4 mars** (mail reçu dans les écoles).

Suite à la réunion de directeurs : un point sur la responsabilité civile ou pénale des enseignants
[Les conditions de la mise en jeu de la responsabilité des enseignants](#)
[guide métier : la responsabilité des enseignants \(document MAIF\)](#)

